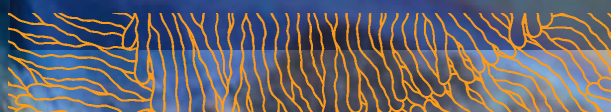




Parc Naturel
Mer de Corail
NOUVELLE-CALÉDONIE

20
ANS

OBSERVATEURS DES PÊCHES EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Programme régional d'appui
scientifique à la gestion des
pêches océaniques dans l'océan
Pacifique central et occidental

2021



	INTRODUCTION	3
1	La pêche à la palangre en Nouvelle-Calédonie	3
1.1	Une flotte 100 % locale	3
1.2	Une production qui se stabilise	3
2	L'observation de l'activité palangrière	4
2.1	Le nombre de campagnes d'observation en légère baisse	4
2.2	Le ratio « navires observés / navires en activité » repart à la hausse	4
2.3	Taux de couverture	5
3	Les observations en mer en 2021	5
3.1	Homogénéité de l'échantillonnage	6
3.1.1	Répartition des observations par armement et par navire	6
3.1.2	Répartition temporelle des observations	6
3.1.3	Répartition spatiale des observations	7
3.2	Taux de couverture par navire	8
3.3	Résultats des observations	8
3.3.1	L'utilisation de la palangre	8
3.3.2	Répartition des captures observées	9
3.3.3	Espèces emblématiques observées	10
3.3.4	Cohérence des observations en mer et des fiches de pêche	13
3.4	Échantillonnages biologiques	14
4	Vingt ans de données	15
4.1	L'évolution de l'activité du programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie	17
4.2	L'activité de pêche en quelques chiffres sur les vingt dernières années	17
4.2.1	Effort de pêche	17
4.2.2	Evolution du ratio partie retenue/partie non retenue au sein des captures de la pêche palangrière	18
4.2.3	Mesures biologiques des espèces capturées	18
	CONCLUSION	20

INTRODUCTION

Le programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie poursuit son activité en 2021. Initié en 2001, il s'organise autour d'embarquements d'observateurs à bord des navires de la flotte palangrière pour relever l'intégralité des données liées à l'activité du navire. Ces informations ainsi collectées permettent d'estimer aussi finement que possible la mortalité totale exercée par la pêche sur la ressource, mais aussi d'acquérir des connaissances sur l'ensemble des espèces entrant en interaction avec l'engin de pêche. De fait, le programme « Observateurs des pêches » contribue à entretenir une relation étroite avec les armements et les équipages. Ce rapport propose une présentation détaillée des actions menées en 2021 à travers une description et une discussion des données collectées au cours de l'année.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2	Évolution annuelle de la production de la filière palangrière calédonienne	5
Figure 3	Évolution annuelle de l'effort de pêche (a) et des rendements en kg/jour de pêche (b)	6
Figure 4	Évolution annuelle de la taille de la flotte palangrière et du nombre de campagnes d'observations	7
Figure 5	Évolution du pourcentage de navires palangriers calédoniens observés depuis 2001	7
Figure 6	Évolution du taux de couverture de l'activité palangrière calédonienne observée depuis 2001	8
Figure 7	Localisation des filages observés (une couleur par campagne)	9
Figure 8	Répartition des embarquements au sein des armements (a) et rapportés au nombre de navires (b).	10
Figure 9	Campagnes d'observations exprimées en nombre de filages observés, en gris foncé : navires inactifs, en gris clair : navires non observables	11
Figure 10	Taux de couverture mensuel (filages)	12
Figure 11	Taux de couverture confronté à l'effort de pêche (nombre d'hameçons observés et déclarés)	12
Figure 12	Taux de couverture par navire - *Navire non observable	13
Figure 13	Couverture de l'activité de pêche en nombre de filages - *Navire non observable	13
Figure 14	Activité de la pêche palangrière depuis 2012 (valeurs moyennes observées)	14
Figure 15	Opération de virage	14
Figure 16	Nombre d'individus observés par catégorie de capture	15
Figure 17	Caractéristiques des thonidés capturés	15
Figure 18	Évolution annuelle de la longueur moyenne des captures de thonidés observées	15
Figure 19	Phénomène de prédation par un requin sur un thon jaune (<i>Thunnus albacares</i>)	16
Figure 20	Répartition des captures observées retenues et non retenues	17
Figure 21	Taux de filages présentant une prédation imputable aux mammifères marins	18
Figure 22	Captures accidentelles observées	19
Figure 23	Captures accidentelles d'espèces emblématiques observées	19
Figure 24	Protocole de maintien des conditions de survie d'une tortue imbriquée (<i>Eretmochelys imbricata</i>) avant sa remise à l'eau	20
Figure 25	Nombre de requins observés et leur devenir - *espèces clé (SSI - Specie of Special Interest)	21
Figure 26	Répartition par espèce des captures de requins observées - *espèces « clé »	21
Figure 27	Nombre de requins observés confronté à l'effort d'observation	22
Figure 28	Répartition des thons blancs observés et thons blancs déclarés sur les fiches de pêche (bleu : 2020; rouge : 2021)	22
Figure 29	Découpe d'un thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>)	23
Figure 30	Répartition de l'effort d'échantillonnage biologique	25
Figure 31	Bilan des espèces échantillonnées	25
Figure 32	Activité du programme « Observateurs des pêches »	27
Figure 33	Paramètres de l'effort de pêche	27
Figure 34	Ratio partie retenue (bleu) / partie non retenue (orange) des captures de la pêche palangrière en Nouvelle-Calédonie en nombre d'individus (gauche) et en tonnes (droite)	28
Figure 35	Taille moyenne des espèces capturées (par catégorie d'espèces) par la pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie	28

01 LA PÊCHE À LA PALANGRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1.1 Une flotte 100 % locale

La pêche hauturière calédonienne est une filière constituée historiquement d'une flottille homogène d'une vingtaine de navires de taille moyenne (entre 20 et 30 mètres). En milieu d'année, un navire a été contraint de cesser son activité, il est officiellement sorti de flotte au mois de juin 2021. Le registre des navires de pêche palangrière de la Nouvelle-Calédonie porte à 18 unités le nombre de palangriers titulaires d'une licence de pêche en 2021.

1.2 Une production qui se stabilise

La production augmente de 74 tonnes par rapport à 2020. Le volume des captures débarquées atteint 2 524 tonnes. Le niveau de production retrouve approximativement celui de 2019, il présente une hausse de 3% par rapport à 2020 et est équivalent à celui de la période 2015-2020 (environ 2 520 tonnes/an). Les thonidés représentent 89% de la production totale des palangriers calédoniens, soit 2 243 tonnes, les poissons à rostre 5%, soit 138 tonnes, et les autres captures 6%, soit 144 tonnes.

Le nombre d'hameçons déployés (environ 5,9 millions) présente une légère baisse de 2,5 % par rapport à 2020, tout comme le nombre de jours de pêche¹ (-2%) et le nombre de jours de mer² (-5%). Cette faible diminution de l'effort de pêche s'explique principalement par la sortie de flotte d'un navire en cours d'année.

Enfin sur l'année 2021, les navires licenciés ont passé 38% de leur temps à quai et 62% en mer, chiffres équivalents à ceux de 2020.

Les données de rendements présentées dans le graphique figure 3(b) sont calculées sur la base des captures retenues par filage (en kg/jour de pêche³). Ce mode de calcul apparaît plus réaliste que le calcul visant à représenter les captures (en grammes) par hameçon, dont les déclarations sur les fiches de pêche peuvent être sujettes à des imprécisions.

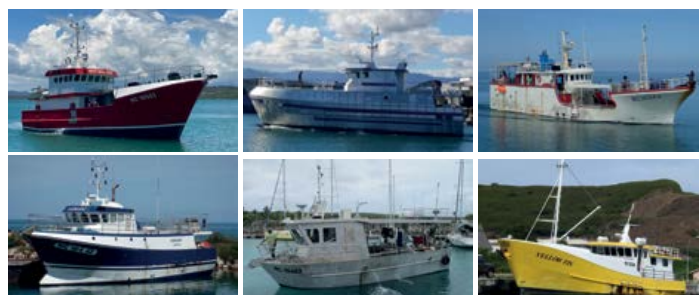


Figure 1
Panel des navires de la flotte palangrière opérant dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie

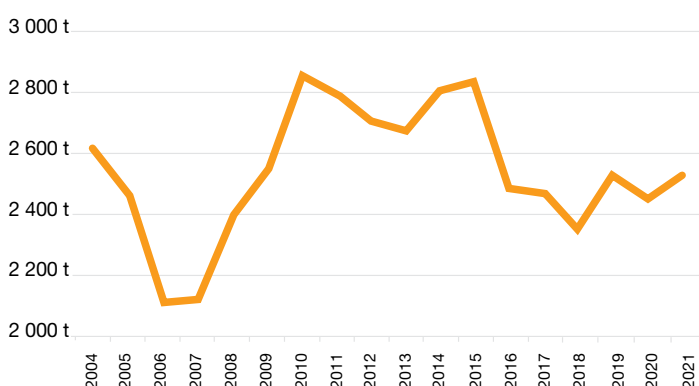


Figure 2 - Évolution annuelle de la production de la filière palangrière calédonienne

La courbe des rendements totaux entre 2004 et la période actuelle passe par un pic en 2015 (1 247 kg/jdp) et retrouve en 2021 les niveaux de 2007-2008.

¹ Journée consacrée à l'opération de pêche : mise à l'eau et relèvement de l'engin de pêche.

² Journée comprise entre le départ en mer et le retour à quai en fin de campagne.

³ Composante de l'opération de pêche consistant à mettre la ligne appâtée à l'eau.

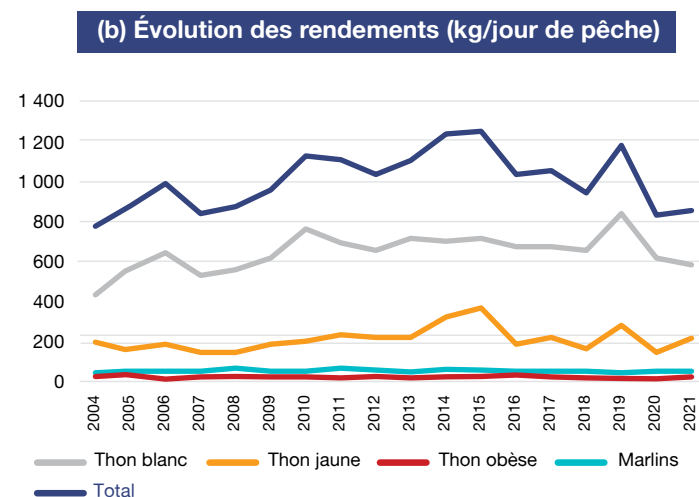
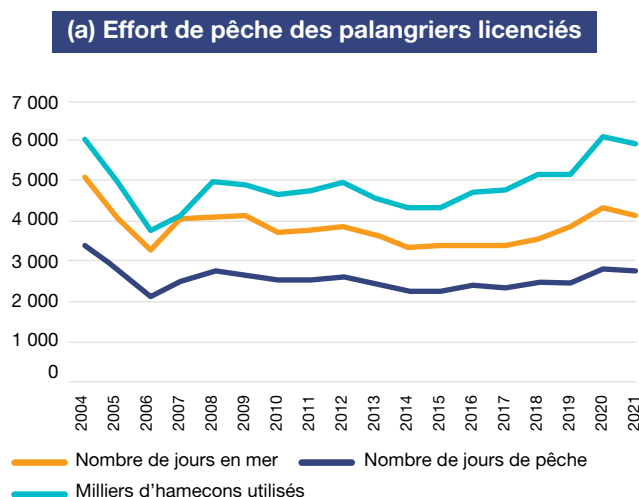


Figure 3 - Évolution annuelle de l'effort de pêche (a) et des rendements en kg/jour de pêche (b)

02 L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ PALANGRIÈRE ATTEINT UN PALIER

2.1 Le nombre de campagnes d'observation en légère baisse

En 2021, le nombre de campagnes d'observation de la pêche thonière est plus faible que pour l'année 2020, il présente une baisse de 3 embarquements : 24 campagnes ont été réalisées sur 14 des 18 navires actifs (figure 4). Pour mémoire, le nombre de campagnes d'observation était de 27 pour 19 navires actifs en 2020 et de 28 campagnes pour 20 navires actifs en 2019. Il convient de noter que malgré un arrêt total du programme sur une période de 3 mois cumulés en raison de la crise sanitaire, l'effort d'observation reste relativement proche de ceux des années précédentes.

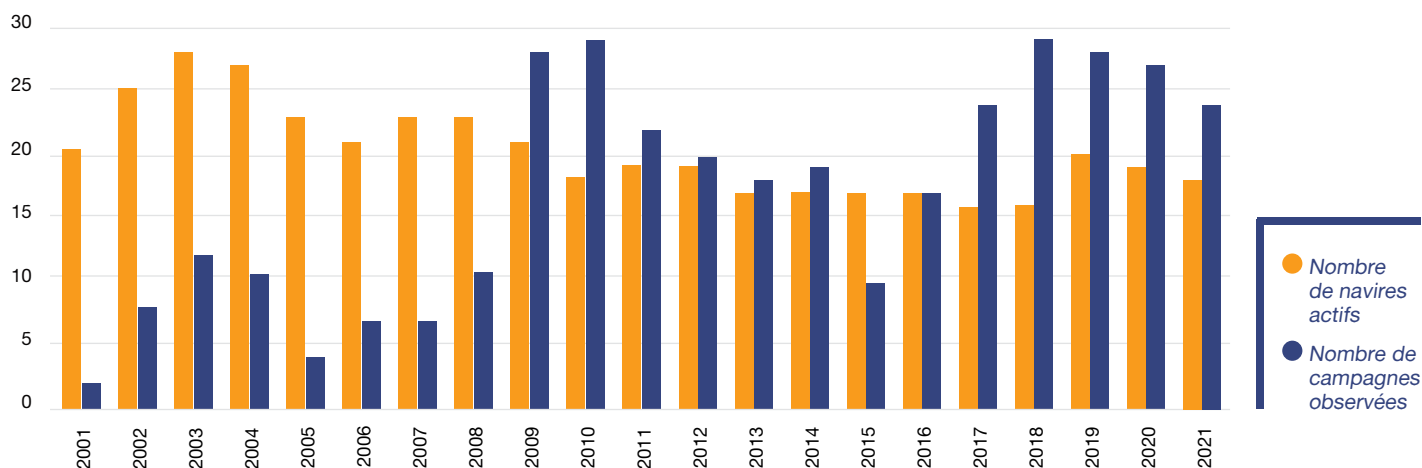


Figure 4 - Évolution annuelle de la taille de la flotte palangrière et du nombre de campagnes d'observations

2.2 Le ratio « navires observés / navires en activité » repart à la hausse

Le défaut de conception constaté à l'intérieur des zones de couchage de 5 navires l'an passé a été corrigé sur 4 unités, rendant possible leur observation en 2021.

Sur les 18 unités actives de la flotte, un navire est donc resté « temporairement non observable » en raison des éléments cités ci-dessus, un navire est « non observable » faute de place à bord et un navire est sorti de flotte en milieu d'année sans avoir fait l'objet de campagne d'observation. Ainsi, sur les 15 navires observables, 14 ont été observés. Ces derniers représentent 78% de la flotte totale en activité (figure 5).

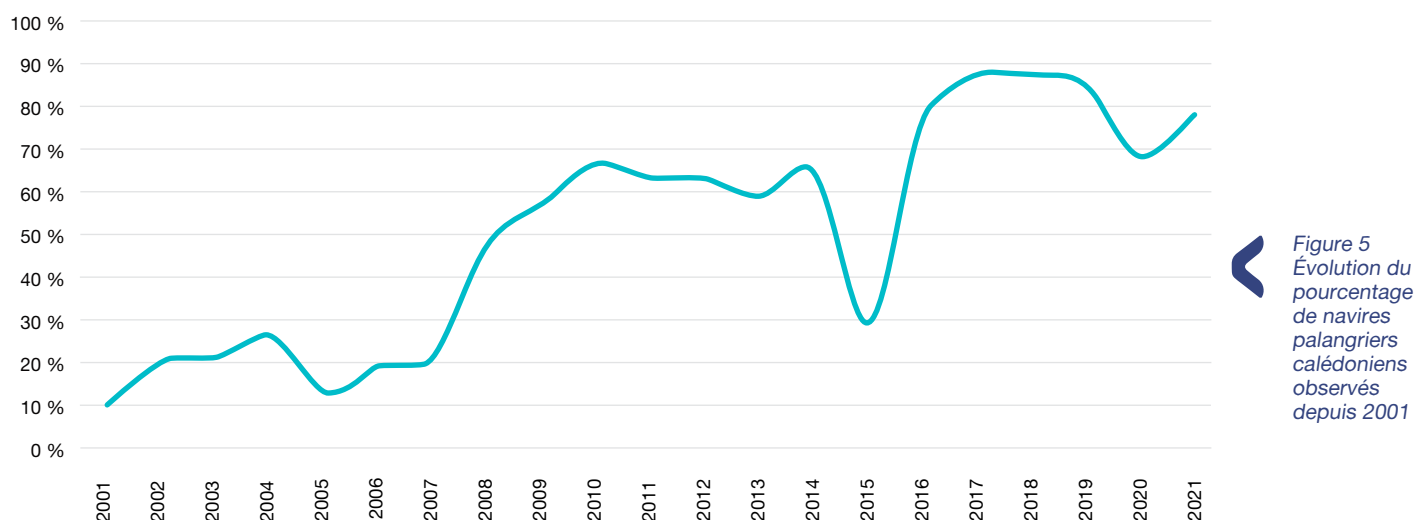


Figure 5
Évolution du pourcentage de navires palangriers calédoniens observés depuis 2001

Le niveau élevé de couverture des navires en activité est le fruit de la bonne entente entre les armements et l'équipe du programme. Elle est aussi entretenue par le comportement respectueux des observateurs à bord et par la bonne communication entre les acteurs de la filière.

2.3 Taux de couverture

Le taux de couverture de la flotte palangrière calédonienne affiche un niveau identique à celui de 2020 (figure 6). En 2021, le programme a couvert 7,3% des filages déclarés (223 filages observés sur 2 774 filages déclarés) et 7,3% des hameçons déployés (430 278 hameçons observés sur 5 922 655 déclarés) par l'ensemble de la flotte. Ce constat, observé alors que l'effort d'observation affiche un déficit de 3 campagnes, est en partie expliqué par la diminution du nombre total de campagnes opérées par la flotte (347 campagnes de pêche déclarées en 2021 contre 370 en 2020). Il s'explique également par le fait que les campagnes observées en 2021 comportaient en moyenne un nombre plus élevé de filages que celles de 2020 (en moyenne 8,5 filages observés par campagne en 2021 contre 7,6 en 2020). Ce taux de couverture est également la résultante de la dynamique impulsée entre les périodes d'arrêt du programme.

Le taux de couverture global est en-deçà de l'objectif du programme fixé à 10% d'observation mais reste au-delà du seuil établi par la commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) de 5%.

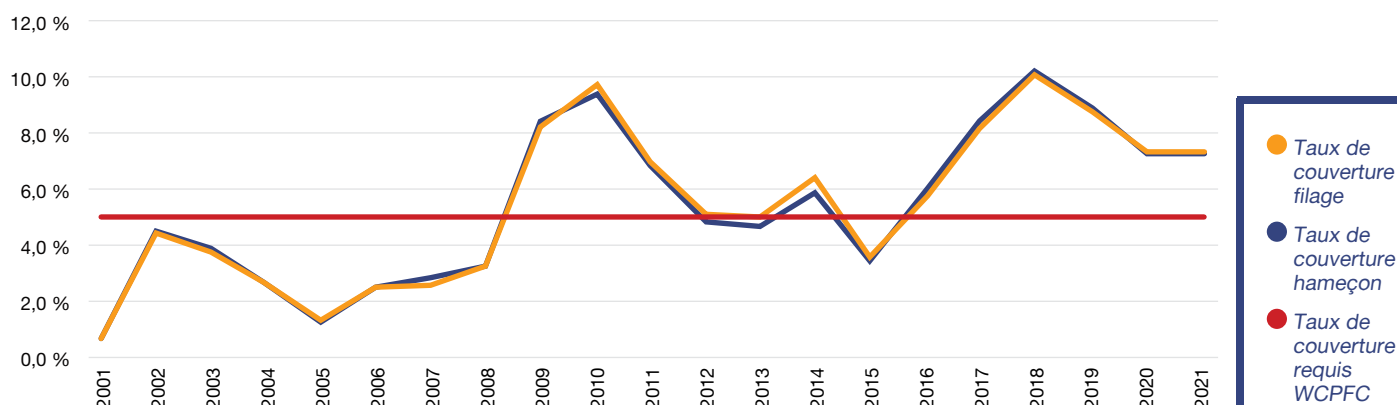


Figure 6 - Évolution du taux de couverture de l'activité palangrière calédonienne observée depuis 2001

03 LES OBSERVATIONS EN MER EN 2021

Au cours de l'année 2021, 24 campagnes de pêche, dont la localisation des filages est représentée en figure 7, ont été observées par l'équipe du programme composée de 4 personnes. Un nouvel observateur a rejoint les observateurs expérimentés au mois de juillet.

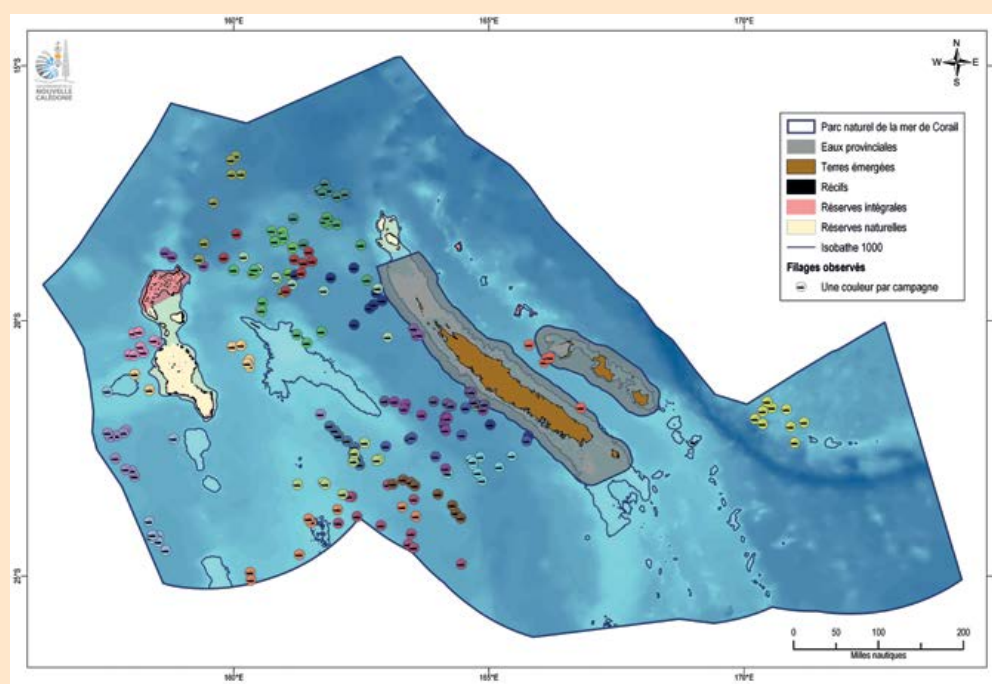


Figure 7 - Localisation des filages observés (une couleur par campagne)

24
campagnes observées

324
jours de mer

203
filages observés

430 278
hameçons observés

3.1 Homogénéité de l'échantillonnage

3.1.1 Répartition des observations par armement et par navire

Le nombre de campagnes d'observation au sein des armements est réparti comme suit en 2021 : 47% pour l'armement NAVIMON, 19% pour PESCANA, 13% pour BABY BLUE, 2% pour ALBACORE, 19% pour ARMEMENT DU NORD (figure 8(a)). En termes d'embarquements rapportés à la taille de la flotte de chaque armement, la répartition est uniforme (figure 8(b)).

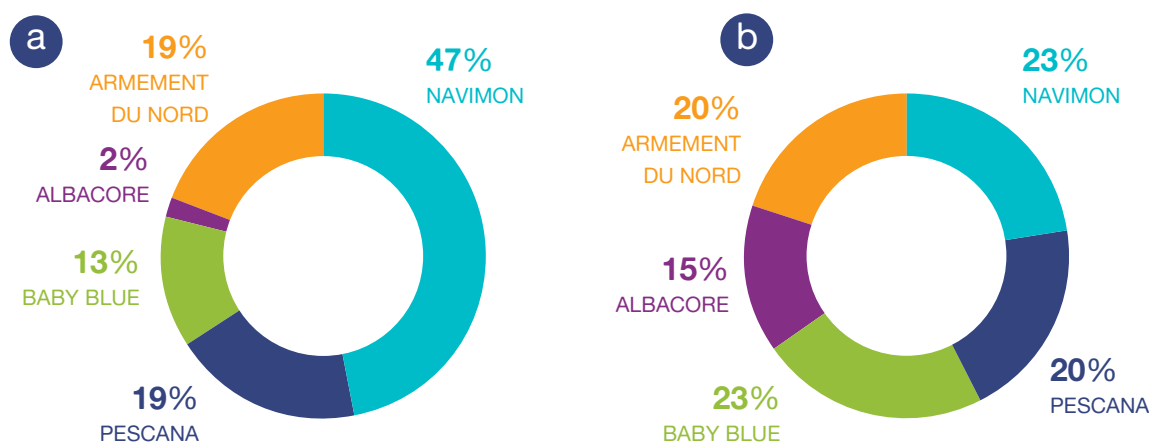


Figure 8
Répartition des embarquements au sein des armements (a) et rapportés au nombre de navires (b)

3.1.2 Répartition temporelle des observations

Afin de s'assurer de la représentativité des données d'observation, il convient de répartir de manière homogène au cours de l'année les embarquements sur les différents navires de la flotte. Le tableau (figure 9) illustre le nombre de campagnes et le nombre de filages réalisés par navire et par armement en 2021. Le niveau d'effort d'observation n'est pas homogène sur l'année qu'il s'agisse du nombre de campagnes ou du nombre de filages. On note ici clairement les déficits d'observation pendant les périodes de restrictions sanitaires (confinements) lors desquelles aucune campagne d'observation n'a pu être menée : 25 février – 14 mai et 20 septembre – 28 octobre.

Dans le tableau, les filages d'une même campagne peuvent être à cheval sur deux mois.

	Navires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Filages	Total Camp.
ALBACORE	Yellow Fin		5											5	1
	Hoot Ma Whaap	8					7							15	2
NAVIMON	Ajie-Arho		6			9								15	2
	Xaracuu						8			1	6			15	2
	Drubea - Kapome						9				8			17	2
	Drehu							8				9		17	2
	Iaai								8					8	1
	Nengone							2	6					8	1
	Paici-Cemuhi													0	0
	Munun													0	0
PESCANA	Ocean Wandere													0	0
	Résolu		8							9				17	2
	Vaillant	9	1				1	10						21	2
BABY-BLUE	La Renaissance												9	9	1
	La Voie du Nord								10			8		18	2
ARMEMENT DU NORD	Saint-Gabriel							1	9				9	19	2
	Saint-Michel													0	0
	Saint-Raphaël								9		2	8		19	2
Total	Filages	17	20	0	0	9	8	28	38	23	3	30	27	203	24
Total	Campagnes	2	3	0	0	1	1	3	4	3	0	4	3	24	

Figure 9 - Campagnes d'observations exprimées en nombre de filages observés, en gris foncé : navires inactifs, en gris clair : navires non observables.

La majorité des navires en capacité d'accueillir un observateur a été observée au moins deux fois dans l'année, à savoir 10 navires sur 15.

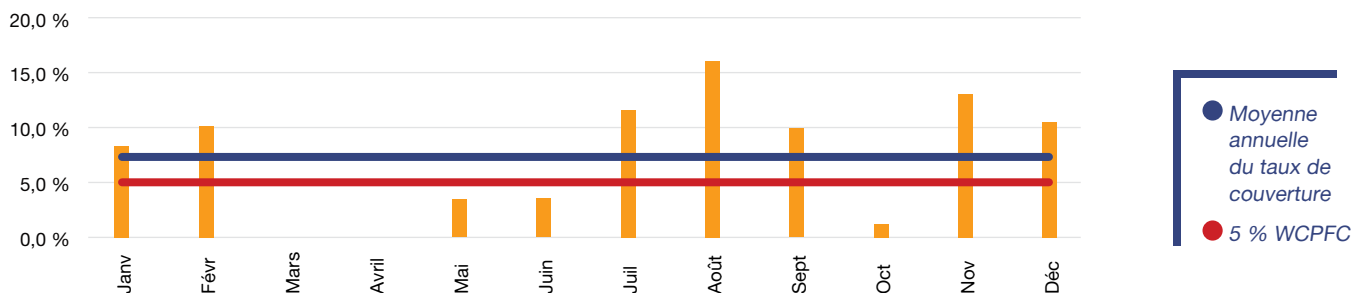


Figure 10 - Taux de couverture mensuel en nombre de filages

En dehors de ces périodes de fortes contraintes, le taux de couverture mensuel n'est pas au niveau de la recommandation de la WCPFC pour les mois de mai et juin (figure 10), cette fin de semestre ayant été mise à profit pour traiter des questions administratives relatives à la reconduction de la convention socle du programme.

3.1.3 Répartition spatiale des observations

L'effort de pêche (en bleu, figure 11) s'est concentré sur l'ouest et le centre du parc naturel de la mer de Corail. On note une concentration maximale de filages déclarés à l'ouest et au nord de l'alignement des Chesterfield mais également depuis les zones sud et est du récif de Fairway jusqu'aux récifs bordant la Grande terre ainsi qu'au niveau du bassin des Loyauté.

Au regard de l'activité déclarée, le taux de couverture spatiale est correct sur l'ensemble des zones ciblées à l'exception des secteurs encadrés en rouge sur la carte où la couverture est faible voire nulle (2 carrés) par rapport à l'intensité de l'activité de pêche. Un effort d'observation aurait été souhaitable sur ces zones préférentiellement visées. Malgré la vigilance sur ce point, le caractère aléatoire et souvent tardif du choix de la zone de pêche par le capitaine ou l'armement engendre des difficultés d'anticipation dans le planning d'embarquement qui peuvent entraîner ce manque de cohérence entre couverture et effort de pêche.

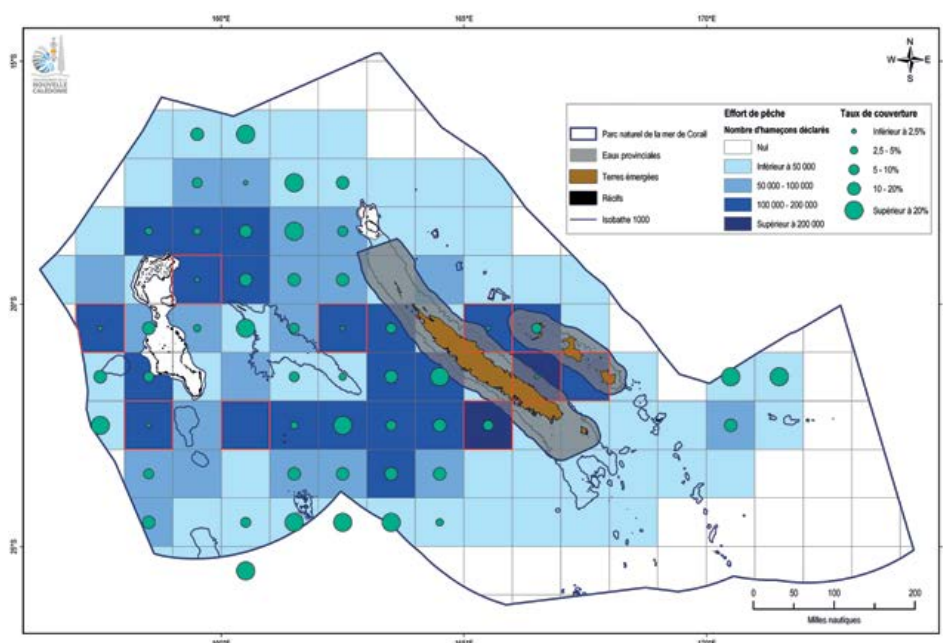


Figure 11
Taux de couverture confronté à l'effort de pêche (nombre d'hameçons observés et déclarés)

La pêche palangrière de Nouvelle-Calédonie est très peu active dans l'extrême sud et dans l'est du parc. Néanmoins, 3 « carrés » localisés au sud du 25°S présentent un effort de pêche (inférieur à 50 000 hameçons). Cette zone géographique (sud du 25°S) est soumise à des règles de conservation et de gestion relatives à la protection des oiseaux marins, émises par la WCPFC (cf CCM 2018-03). Considérant le faible risque de captures accidentelles d'oiseaux marins dans l'espace maritime calédonien, le document réglementaire prévoit une dérogation accordée à la Nouvelle-Calédonie sur les mesures de mitigation à mettre en œuvre. Cependant, lorsqu'une activité de pêche est avérée au sud du 25°S, le texte encourage une collecte de données renforcée sur les interactions avec les oiseaux marins, une augmentation du taux de couverture sur les zones concernées et une mise en œuvre de mesures de mitigation appropriées. Ces dernières sont actuellement à l'étude au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

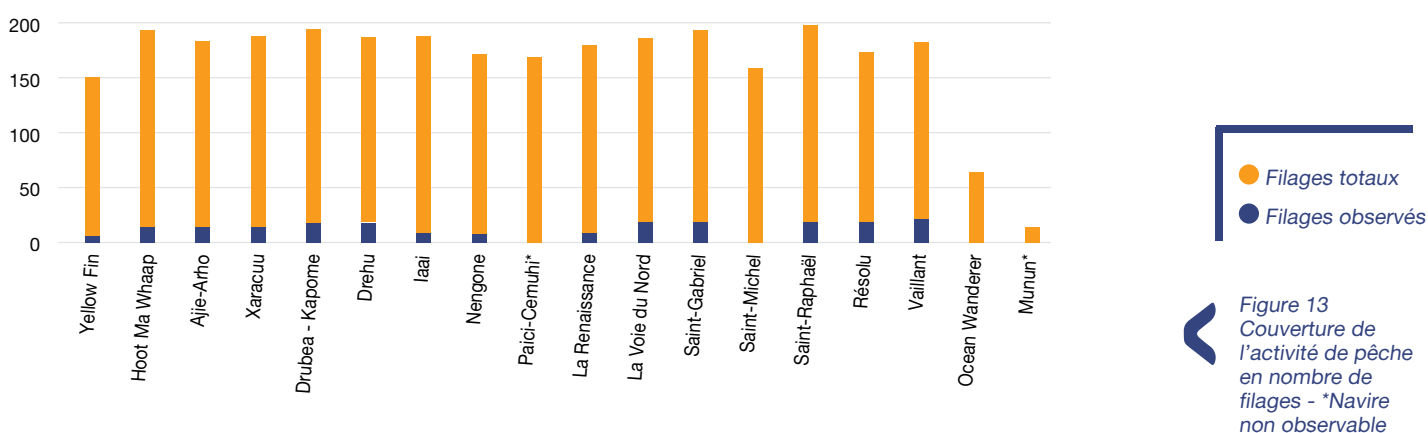
3.2 Taux de couverture par navire

En 2021, le taux de couverture par navire fluctue entre 3,4% et 13% en termes de filages observés et entre 3,8% et 12,9% en termes d'hameçons observés. Malgré les contraintes sanitaires, le programme « Observateurs embarqués » de la Nouvelle-Calédonie répond une nouvelle fois aux attentes de la WCPFC qui fixe le seuil de couverture à 5%, à l'exception des résultats pour 2 navires qui restent néanmoins proche de l'objectif régional (figure 12).

Le navire qui n'est historiquement pas observable pour des raisons techniques (Munun) est resté dans cette même configuration en 2021. Le Paici-Cemuhi n'a pas été observé en raison de problèmes techniques désormais résolus. En revanche, le navire Ocean Wanderer, sorti de flotte en juin 2021, et le Saint-Michel n'ont pas pu faire l'objet de campagnes d'observation telles qu'elles étaient programmées.

Navires		Yellow Fin	Hoot Ma Whaap	Ajie-Artho	Xaracuu	Drubea - Kapome	Drehu	Iaai	Nengone	Paici-Cemuhi*	La Renaissance	La Voie du Nord	Saint-Gabriel	Saint-Michel	Saint-Raphaël	Résolu	Vaillant	Ocean Wanderer	Munun*
Taux de couverture %	Filages observés	3,4	8,4	8,9	8,7	9,6	10,0	4,4	4,9	0,0	5,3	10,7	10,9	0,0	10,6	10,8	13,0	0,0	0,0
	Hameçons observés	3,8	8,2	8,8	8,6	11,2	10,4	4,3	5,2	0,0	5,1	9,9	11,4	0,0	10,8	10,4	12,9	0,0	0,0

Figure 12 - Taux de couverture par navire - *Navire non observable



3.3 Résultats des observations

3.3.1 L'utilisation de la palangre

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de campagnes observées	22	23	22	10	17	24	29	28	27	24
Nombre de filages par campagne	8	7	8	8	8	8	9	8	8	8
Nombre d'hameçons par panier	30	31	32	33	32	32	31	31	32	32
Nombre de paniers par filage	62	59	57	58	65	66	67	68	66	66
Nombre d'hameçons par filage	1 840	1 809	1 802	1 865	2 007	2 092	2 106	2 074	2091	2120
Longueur ligne bouée (m)	13	10	11	11	11	11	12	12	12	13
Temps entre avançons (s)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Vitesse éjection ligne (m/s)	4	5	5	4	5	5	5	6	4	4
Distance entre avançons (m)	27	31	27	28	29	28	28	28	26	25
Longueur des avançons (m)	11	9	12	10	10	11	11	11	10	10
Vitesse du navire au filage (nds)	6,0	6,0	6,0	6,7	6,3	6,1	5,9	6,0	6,2	6,1
Quantité d'appâts (kg) par filage	178	166	162	166	164	173	153	165	146	149
Début de filage	04 h 58	04 h 58	05 h 01	04 h 50	04 h 29	04 h 22	04 h 24	04 h 37	4 h 28	4 h 45
Fin de filage	08 h 30	08 h 29	08 h 21	08 h 06	08 h 04	08 h 04	08 h 08	08 h 18	8 h 03	8 h 18
Début de virage	13 h 41	13 h 38	13 h 10	13 h 00	12 h 51	13 h 07	12 h 59	13 h 04	13 h 08	13 h 14
Fin de virage	21 h 18	21 h 12	21 h 34	19 h 21	20 h 37	20 h 31	20 h 23	20 h 16	20 h 06	20 h 29
Durée du filage	03 h 22	03 h 30	03 h 20	03 h 15	03 h 34	03 h 42	03 h 43	03 h 41	3 h 34	3 h 32
Durée du virage	07 h 15	07 h 34	08 h 24	08 h 27	08 h 06	07 h 53	07 h 28	07 h 32	7 h 34	7 h 50
Nombre de poissons mesurés par filage	72	70	90	64	86	66	64	62	53	65

Figure 14 - Activité de la pêche palangrière depuis 2012 (valeurs moyennes observées)

L'activité de pêche dont les éléments observés figurent sur le tableau (figure 14) montre des paramètres d'utilisation de la palangre en 2021 similaires aux années antérieures. Il est toutefois à noter que le nombre d'hameçons déployés par filage, qui présentait déjà une augmentation en 2020, a atteint en 2021 un niveau jamais enregistré sur les dix dernières années, soit 2 120 hameçons/filage. Il semble que cette augmentation d'environ 15% en 10 ans soit le reflet d'une volonté d'accroître le niveau de captures. Ce renforcement régulier de l'effort de pêche sur la dernière décennie met ainsi en perspective la tendance décroissante des rendements depuis 2015.

⁴ Composante de l'opération de pêche consistant à relever la ligne de pêche



Figure 15 - Opération de virage⁴

3.3.2 Répartition des captures observées

Type de captures	Thonidés	Espèces accessoires	Poissons à rostre	Poissons non commercialisables	Poissons équipage
Total 2021 (en nombre d'ind.)	10 395	805	243	1 663	126
Total 2020	7 404	799	224	2 511	137
Total 2019	9 371	836	280	3 201	119
Total 2018	11 020	1 099	213	2 403	349

Figure 16 - Nombre d'individus observés par catégorie de capture

Le nombre d'individus observés (13 232) est en nette augmentation par rapport à 2020 et retrouve les niveaux des années précédentes (figure 16). Par ailleurs, on constate que la part des individus non commercialisables capturés est en constante diminution depuis 2019.

Toutes catégories confondues, les captures observées affichent une diversité spécifique de **47 espèces**. Ces captures classées en cinq catégories composent la partie retenue et la partie non retenue.

3.3.2.1 La partie retenue

- **Les thonidés** ciblés par la pêcherie, représentés en majorité par le thon blanc (*Thunnus alalunga*), le thon jaune (*Thunnus albacares*) ainsi que le thon obèse (*Thunnus obesus*).

Espèces	Poids moyen (kg)	Taille moyenne (cm)	% retenus (nb ind.)	% non retenus (nb ind.)	% remontés vivants (nb ind.)	% remontés morts (nb ind.)	% mâles (nb ind.)	% femelles (nb ind.)	% sexe indéterminé (nb ind.)
Thon blanc	16,8	93,6	97	3	57	43	61	33	6
Thon jaune	28,7	121,9	87	13	60	40	50	36	14
Thon obèse	37,7	129,5	96	4	84	16	52	43	5

Figure 17 - Caractéristiques des thonidés capturés

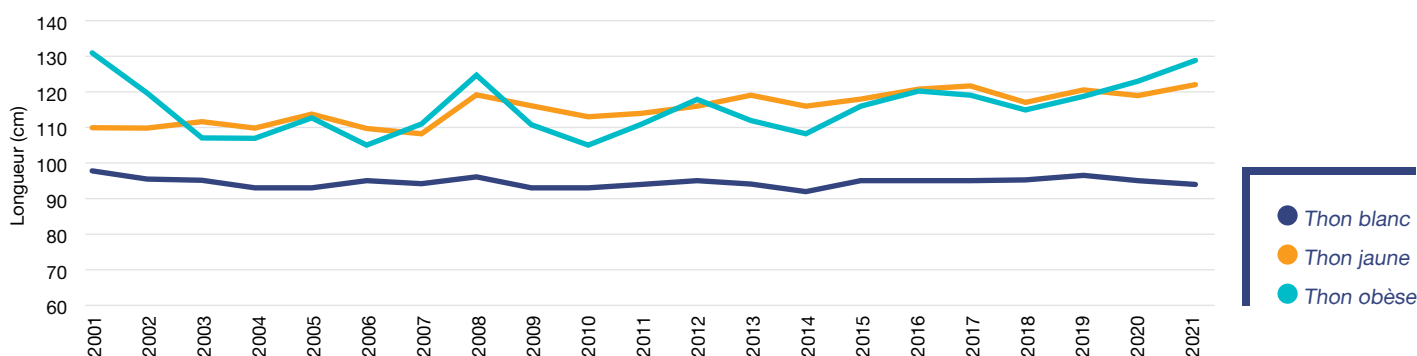


Figure 18 - Évolution annuelle de la longueur moyenne des captures de thonidés observées

Le relevé des tailles des thonidés capturés constitue désormais une série chronologique longue de 20 ans. Sur cette période, la longueur moyenne annuelle des thons jaune et obèses enregistrée en 2021 atteint les niveaux les plus hauts jamais observés : thon jaune 122 cm (seconde mesure la plus élevée) et thon obèse 129 cm (figure 18). Les captures de thons blanc observées sur la même période présentent une longueur moyenne très stable, autour des 95 cm.

- **Les espèces accessoires** non ciblées mais commercialisées : saumon des dieux, mahi-mahi, wahoo, brème noire, brème noire brillante, grande castagnole et autres brèmes.
- **Les poissons à rostre** (espèces accessoires également) non ciblés mais commercialisés : marlin rayé, marlin noir et marlin bleu, espadon, espadon voilier, marlineau. Compte tenu du taux élevé de mercure (méthylmercure) couramment relevé chez les individus de grande taille, ceux-ci ne sont pas systématiquement conservés.
- **Les poissons donnés à l'équipage** pour leur consommation.

La **partie retenue** (86,5% des captures en 2021) constituée des espèces à valeur commerciale regroupent les thonidés (79%), les espèces accessoires (6,1%) et les poissons à rostre (1,8%). Les poissons destinés à la consommation de l'équipage représentent 1% de la capture totale observée.

3.3.2.2 La partie non retenue

- **Les espèces non commercialisables** non ciblées, ciblées mais abimées, hors taille, ou encore capturées accidentellement. Elles ne présentent aucune valeur commerciale et ne sont par conséquent pas conservées à bord. Elles comprennent également les oiseaux marins, tortues, requins, raies et mammifères marins.

La **partie non retenue** constituée des espèces à valeur non commerciale représentent environ 12,6% de la capture totale observée, proportion nettement inférieure à celle enregistrée en 2020 (23%). Elle est elle-même composée de 5,3% d'espèces sans intérêt commercial, de 4,1% d'espèces à intérêt commercial abimées ou hors taille, de 3,2% de requins et d'une quantité négligeable d'espèces emblématiques (raies, tortues, oiseaux, mammifères marins).

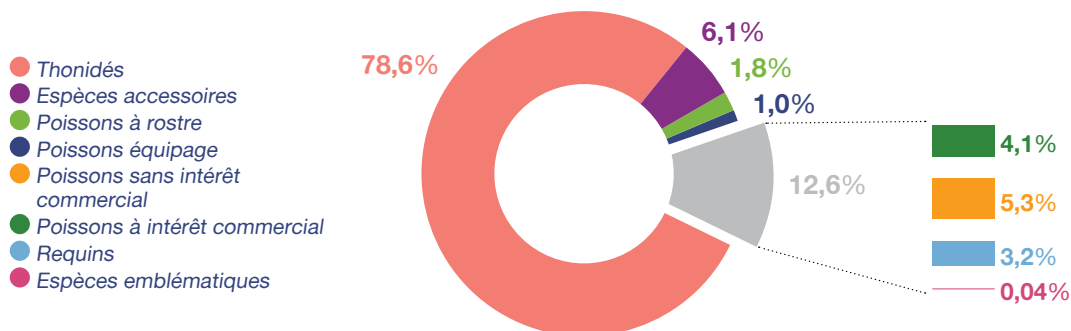


Figure 19
Phénomène de déprédation par un requin sur un thon jaune (*Thunnus albacares*)

Figure 20
Répartition des captures observées retenues et non retenues

FOCUS SUR LA DÉPRÉDATION IMPUTABLE AUX REQUINS ET AUX GLOBICÉPHALES

Dans la catégorie « Poissons sans intérêt commercial » observés, on comptabilise 1 663 individus parmi lesquels on peut distinguer :

- Les espèces commerciales non retenues : 539 individus.
- Les espèces non commerciales non retenues : 700 individus.
- Les espèces emblématiques prises accidentellement : 424 individus, essentiellement des requins.

Les individus commerciaux peuvent être rejetés pour deux raisons précitées : les poissons sont hors taille ou abimés. On remarque que parmi ces espèces commerciales non retenues,

les thonidés (490 individus) le sont principalement à cause de la déprédation exercée par les requins et par les mammifères marins tropicaux. Les individus abimés (306 thons blanc, 132 thons jaune et 4 thons obèses) représentent 4,3% de la capture totale de thonidés observées. Rapportée à l'activité totale de la flotte, la perte peut être estimée à environ 120 tonnes sur l'année 2021.

La figure 20 montre la saisonnalité de la déprédation par les mammifères marins, parmi les filages déclarés en 2021.

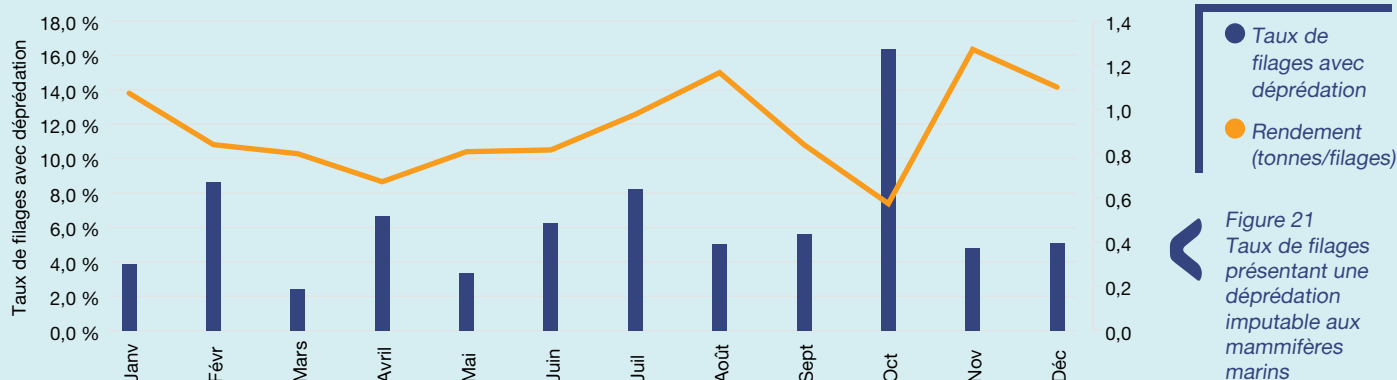


Figure 21
Taux de filages présentant une déprédation imputable aux mammifères marins

Sur l'ensemble des filages déclarés 6,3% présentent une déprédation imputable aux mammifères marins (taux identique à celui de 2020).

Les taux de déprédation mensuels (figure 21) fluctuent de janvier à juillet entre 2 et 9%. En revanche entre août et décembre, au cœur d'une période où les taux affichent une relative stabilité d'environ 4%, on remarque un pic conséquent du phénomène au moins d'octobre (16%).

En confrontant ces résultats à la courbe des rendements (en tonnes par filage), on note d'une part les pics saisonniers bien connus de présence du poisson dans les eaux calédoniennes (juillet-août et novembre-décembre-janvier), d'autre part, que le mois d'octobre affiche à la fois le niveau de déprédation maximal

et le niveau de rendement le plus faible de l'année.

Sollicité par la Fédération des Pêcheurs Hauturiens, le SPNMCP travaille actuellement à la mise en œuvre d'une étude visant à caractériser le phénomène de la déprédation sur les captures issues de la pêche palangrière hauturière. Il s'agit notamment d'identifier les espèces mises en jeu dans les interactions enregistrées. Bien connu dans d'autres régions du monde, ce phénomène n'a, pour l'heure, pas été documenté en Nouvelle-Calédonie. L'étude propose de réaliser, en collaboration avec l'IRD de Sète et avec l'appui de la CPS, un premier bilan de l'étendue de la déprédation sur les prises de la pêche palangrière à l'échelle de la ZEE calédonienne en vue de proposer des recommandations de gestion.

3.3.3 Espèces emblématiques observées

En comparaison à d'autres méthodes de pêche pratiquées dans la région, l'utilisation de la palangre dérivante, munie de bas de ligne en nylon et d'hameçons circulaires permet de limiter les possibilités d'interaction avec les espèces emblématiques que sont les requins, les oiseaux marins, les tortues, les grandes raies et les mammifères marins. Toutefois quelques captures accidentelles sont observées (figure 22). Les équipages sont sensibilisés aux méthodes de traitement des animaux pour les relâcher dans les meilleures conditions. Les observateurs effectuent des rappels méthodologiques et privilégient l'échange avec l'équipage pour les sensibiliser sur l'importance de noter ces captures accidentelles sur les fiches de pêche. Des guides et outils utiles à l'identification et la mise en œuvre des protocoles de remise à l'eau sont régulièrement distribués.

	Nombre d'individus observés	Relâchés vivants	Relâchés morts	Devenir non identifié
Requins	418	379	9	30
Raies Manta	0	-	-	-
Oiseaux marins	3	-	3	-
Tortues	2	1	1	-
Mammifères marins	1	-	-	-

Figure 22
Captures accidentelles observées

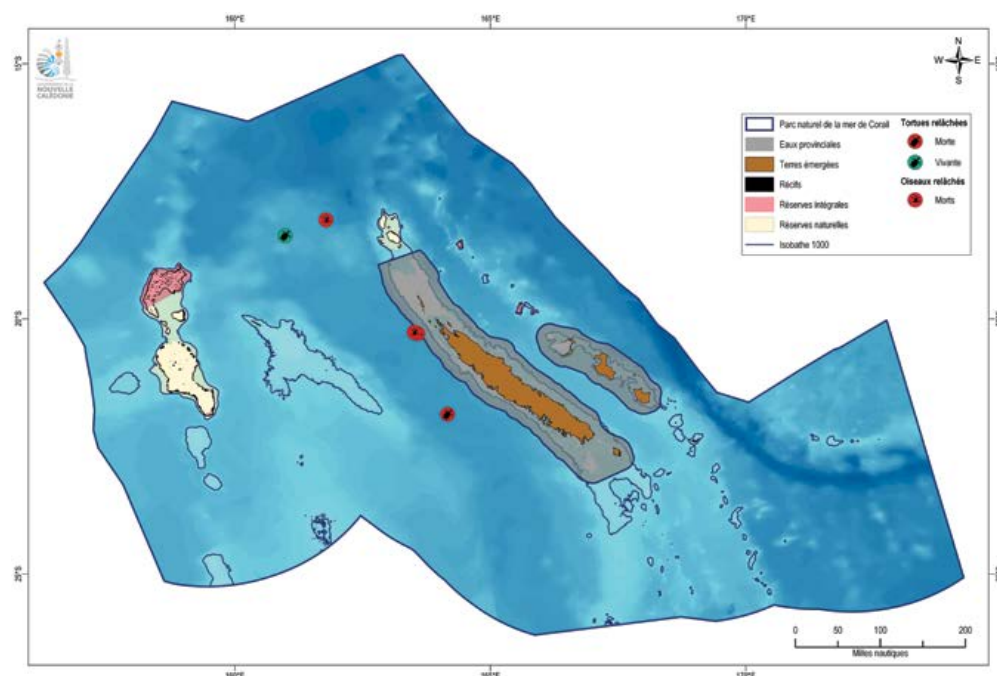


Figure 23
Captures accidentelles d'espèces emblématiques observées

3.3.3.1 Les oiseaux

Le bilan des observations 2021 affiche un total de trois oiseaux capturés et retrouvés morts au moment du filage lors de deux campagnes menées en janvier et février. Non identifiés au niveau spécifique, ils appartiennent au grand groupe des pétrels et puffins (*Procellariidae*).

3.3.3.2 Les tortues



Figure 24
Protocole de maintien des conditions de survie d'une tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) avant sa remise à l'eau

Sur l'année 2021, on note l'observation de deux tortues femelle entrées en interaction avec l'engin de pêche : une tortue luth (*Dermochelys coriacea*), relâchée morte et une tortue caouanne (*Caretta caretta*), relâchée vivante. Ce faible niveau de capture

observé met en relief l'impact minime de la pêche palangrière sur l'activité des tortues marines dans le parc naturel de la mer de Corail. Lorsqu'une capture est effectuée en présence de l'observateur, ce dernier s'assure que l'équipage met en œuvre les méthodes de prise en charge préconisées dans le guide pour la manipulation des tortues de mer issu de la CMM 2018-04 (*Conservation et Management Measure : WCPFC Guidelines for the Handling of Sea Turtles*).

3.3.3.3 Les mammifères marins

En 2021, seule une interaction directe avec un mammifère marin a été enregistrée, signe de l'impact négligeable de l'activité de pêche sur cette catégorie d'individus. Il s'agit d'un individu de l'espèce *Pseudorca crassidens* (faux orque) pris à l'hameçon et relâché vivant.

3.3.3.4 Les grandes raies

Aucune capture accidentelle de raie Manta n'a été observée en 2021.

3.3.3.5 Les requins

La capture des requins sur les lignes appâtées est inévitable. L'utilisation généralisée par les armements calédoniens de bas de ligne en nylon permet au requin capturé de se libérer facilement en sectionnant la ligne. Toutefois certains requins restent prisonniers de leur hameçon et sont donc encore sur la ligne lors du virage. Aucun requin n'est remonté à bord des navires. L'étude *ABNJ shark tagging* mise en œuvre dans plusieurs pays et territoires du Pacifique dont la Nouvelle-Calédonie en 2019 visait à étudier la mortalité des requins lorsque ceux-ci sont pris à un hameçon de palangre horizontale. Les conclusions ont permis de mettre en évidence une corrélation forte entre la longueur de fil laissée au bout de l'hameçon après la coupe pour relâcher l'individu et le taux de survie après relâche. Les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de la flotte consistent donc à sectionner le bas de ligne au plus près de l'animal sans que cette manœuvre ne mette en danger l'opérateur. Cette étude a également montré que les individus étudiés (requin taupe bleu et requin soyeux) capturés à la palangre et relâchés survivaient à hauteur de 88% après 3 mois de marquage (durée de vie de la balise).

Cette année 91% des requins capturés ont été relâchés vivants, 2% sont observés morts à la relâche et 7% ont un devenir resté non identifié (figure 25), chiffre légèrement inférieur à celui enregistré en 2020 (96,5%). Le taux de survie mentionné ici se base sur l'état des requins au moment où ils sont relâchés par l'équipage.

Espèces (nom commun)	Nom latin	Nombre observé	Relâché vivant	Relâché mort	Devenir non identifié	% morts	% devenir non identifié
Requin peau bleu*	<i>Prionace glauca</i>	277	259	6	12	2,2	4,3
Requins non identifiés	<i>Selachimorpha (Pleurotremata)</i>	63	60	1	2	1,6	3,2
Requin taupe bleue*	<i>Isurus oxyrinchus</i>	26	16	0	10		38,5
Requin petit taupe*	<i>Isurus paucus</i>	16	14	0	2		12,5
Requin océanique*	<i>Carcharhinus longimanus</i>	11	11	0	0		
Requin soyeux*	<i>Carcharhinus falciformis</i>	10	9	1	0	10,0	
Requin tigre	<i>Galeocerdo cuvier</i>	5	3	0	2		40,0
Requin bouledogue	<i>Carcharhinus leucas</i>	3	3	0	0		
Requin gris à haute dorsale	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	2	1	1	0	50,0	
Renard à gros yeux*	<i>Alopias superciliosus</i>	1	1	0	0		
Requin dagsit	<i>Carcharhinus amblyrhynchos</i>	1	1	0	0		
Requin cuivre	<i>Carcharhinus brachyurus</i>	1	0	0	1		100,0
Grand requin blanc*	<i>Carcharodon carcharias</i>	1	0	0	1		100,0
Requin renard commun*	<i>Alopias vulpinus</i>	1	1	0	0		
		418	379	9	30	2,2	7,2

Figure 25 - Nombre de requins observés et leur devenir - *espèces clé (SSI - Specie of Special Interest)⁵

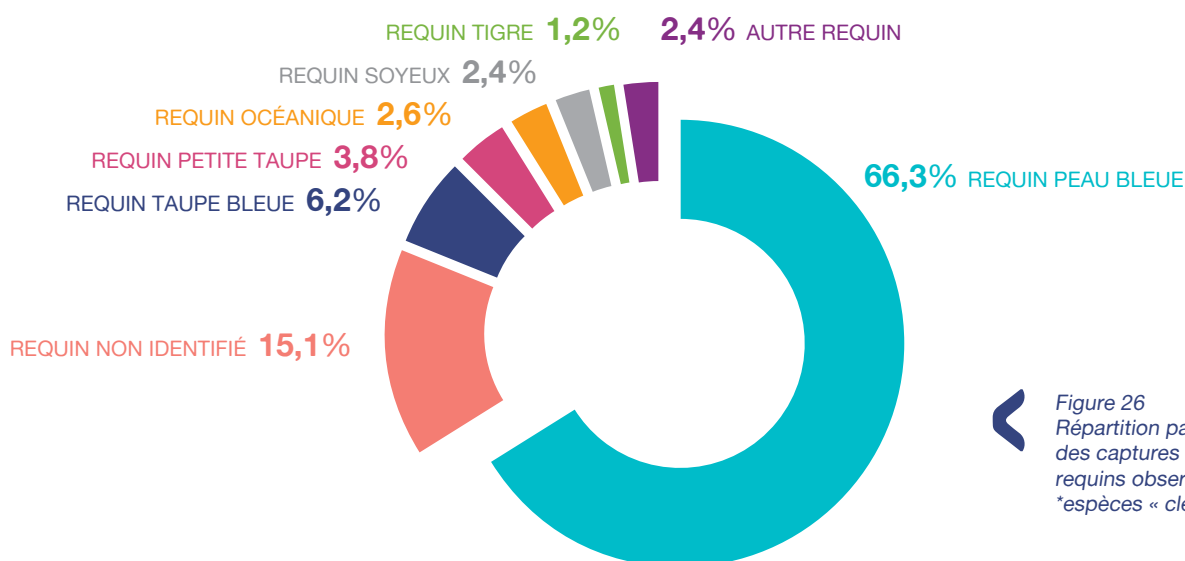


Figure 26
Répartition par espèce
des captures de
requins observées -
*espèces « clé »

⁵ Les espèces de requins dites « clé », nécessitant un suivi accru, sont le requin peau bleue, le requin soyeux, le requin océanique, les requins mako dont le requin-taupe commun (au sud du 20° S, jusqu'à ce que les données biologiques montrent qu'une autre limite géographique est plus appropriée), les requins renard et les requins marteaux.

Les requins peau bleue dont l'aire de répartition dans la colonne d'eau est située proche de la surface, sont les plus sensibles au risque de capture par la palangre. Ils représentent cette année comme pour les années précédentes environ deux tiers des prises de requins observées (figure 26). La catégorie « requins non identifiés » représente 15% des requins observés. Les efforts se poursuivent au sein de l'équipe du programme, qui a accueilli un nouvel observateur en 2021, pour minimiser autant que possible l'absence d'identification spécifique des requins capturés.

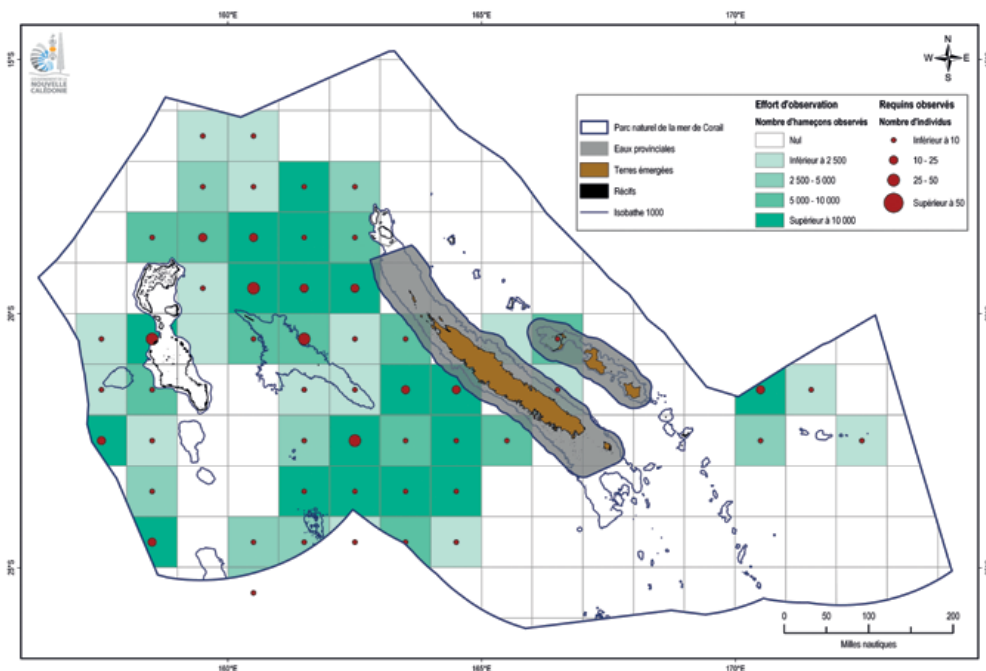


Figure 27
Nombre de requins observés confronté à l'effort d'observation

La carte (figure 27), illustre le nombre de requins observés par carré (1 degré) d'effort d'observation. Confirmant les observations des années passées, la carte montre l'absence de zone géographique où les prises de requins seraient prépondérantes. D'une manière générale, la concentration d'observation de captures de requins apparaît corrélée aux zones où l'effort d'observation est important. On note également que les observations montrent des captures quasi-systématiques de requins (seuls 2 carrés ne présentent pas d'observations de prise de requin).

3.3.4 Cohérence des observations en mer et des fiches de pêche

Afin de contrôler la cohérence des données, une comparaison est faite entre les données issues du programme « Observateurs des pêches » et les données issues des fiches de pêches fournies par les capitaines au retour de leur marée (figure 28). La comparaison porte sur les captures de thons blanc, espèce représentant plus de 70% des captures.

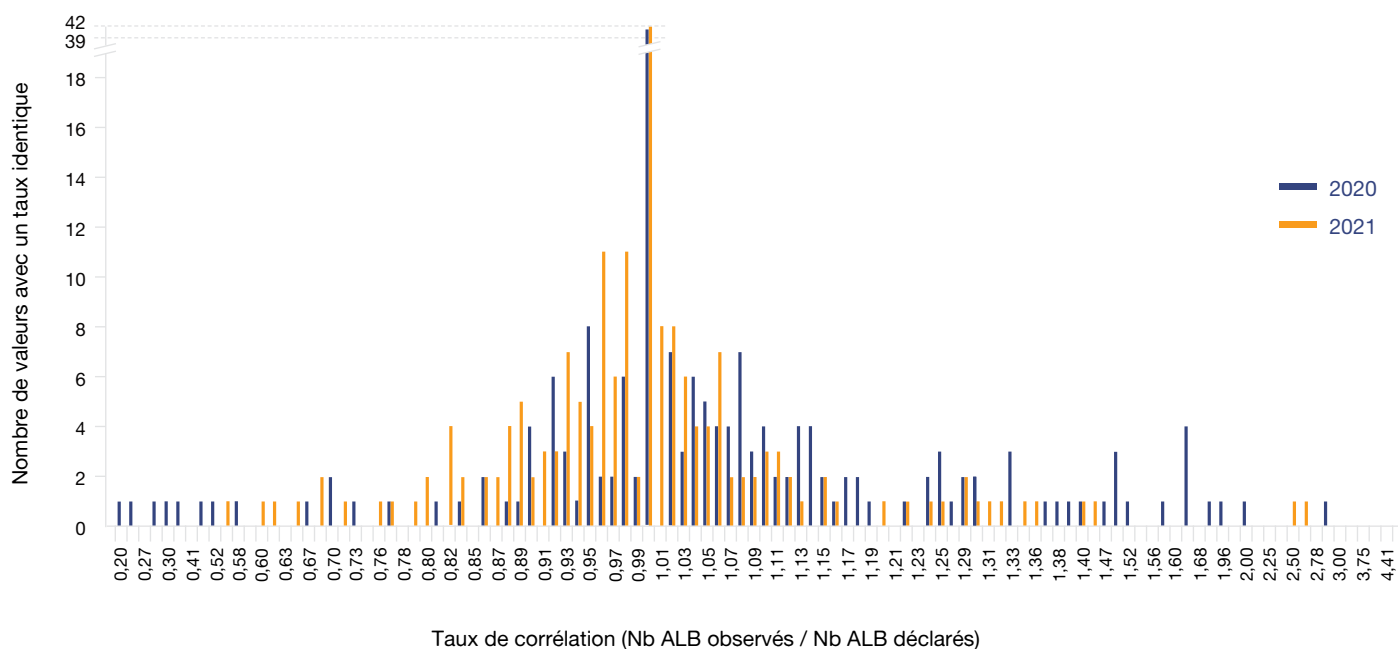


Figure 26 - Répartition des thons blancs observés et thons blancs déclarés sur les fiches de pêche (bleu : 2020 ; orange : 2021)

Un taux égal à 1 signifie que lors d'un filage, le nombre de thons blancs enregistrés par l'observateur est identique au nombre de thons blancs que le capitaine du navire a relevé pour ce même filage. C'est logiquement le cas le plus fréquent, comme l'indique le pic sur le graphique.

- Les valeurs inférieures à 1 correspondent à un nombre de thons blancs déclarés supérieur au nombre de thons blancs observés.
- Les valeurs supérieures à 1 correspondent à un nombre de thons blancs déclarés inférieur au nombre de thons blancs observés.

Il apparaît que les valeurs supérieures à 1 sont nombreuses chaque année. Ceci s'explique par le fait que les thons blancs abîmés en raison du phénomène de déprédation ou non conservés en raison de leur petite taille, ne sont que peu déclarés sur les fiches de pêche alors que l'observateur à bord relève l'ensemble des captures quel que soit leur devenir. Lorsque les valeurs sont supérieures à 1,5 (les filages pour lesquels le nombre de poissons observés est largement supérieur au nombre de poissons déclarés), il s'agit d'une prédation importante imputable aux mammifères marins et aux requins. Un travail est entrepris avec les armements pour permettre de relever plus précisément ces informations de déprédation sur la fiche de pêche.

Lorsque, dans de plus rares cas, les valeurs sont inférieures à 1, ceci signifie que certains thons blancs n'ont pas été comptabilisés par l'observateur où encore que des chiffres déclarés sur les fiches de pêche présentent des incohérences. La charge de travail sur le pont ou l'absence momentanée de l'observateur peuvent expliquer ces quelques cas qui sont reportés sur le carnet de bord où toute forme d'interruption d'observation est répertoriée.

Le nombre de valeur égale à 1 est supérieur à celui de l'année passée, signe d'une meilleure cohérence entre observation et déclaration, d'autant plus que le nombre total de campagne de pêche déclarée est plus faible qu'en 2020. Cependant, l'arrivée d'un observateur inexpérimenté au sein de l'équipe a pu contribuer à l'augmentation du nombre de valeurs inférieures à 1. Celui-ci montre un niveau élevé ($n=85$) reflétant une réduction de l'efficacité de la collecte des informations de captures qui devrait se dissiper au fur et à mesure des embarquements.



Figure 29 - Découpe d'un thon obèse (*thunnus obesus*)

3.4 Échantillonnages biologiques

Dans le cadre de sa fourniture de service scientifique auprès de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), la CPS (Communauté du Pacifique) conduit un vaste programme d'échantillonnages biologiques auquel contribue la Nouvelle-Calédonie. Les observateurs embarqués procèdent aux opérations de prélèvements. Différents échantillons prélevés sur le poisson (otolithes, épine dorsale, sang, gonades, foie et tissu musculaire) sont ensuite identifiés, stockés, puis transmis à la CPS pour analyse.

Au cours de l'année 2021, 5 des 24 campagnes d'observation ont permis de récolter 411 échantillons biologiques provenant de 198 poissons (173 individus appartenant aux thonidés ciblés, 10 bonites, 14 poissons à rostre, 1 poissons lune) et 2 oiseaux marins. La localisation des prélèvements est représentée sur la figure 30 et le bilan par espèce apparaît dans le tableau figure 31.

Le programme « Observateurs des pêches » a étoffé cette année son activité d'échantillonnages biologiques grâce à une collaboration avec la CPS visant à alimenter des projets de recherche spécifiques⁶ traitant diverses thématiques de la biologie et l'écologie d'espèces marines de la région pacifique : Mercure (poissons à rostre), Acides Gras (thonidés et poissons à rostre), Génétique (thonidés) et Plastique et POP (thonidés et poissons à rostre). L'équipe du programme a ensuite été formée aux protocoles de collecte de données dans les locaux de la CPS avant les embarquements. La carte figure 29 montre l'effort d'échantillonnage : en rose les prélèvements standards pour la banque de prélèvements sur les espèces marines du Pacifique (*Pacific Marine Specimen Tissue Bank*) et en vert les prélèvements relatifs aux projets listés ci-dessous.

⁶ Projets de recherche :

• Génétique

Le Close Kin Mark Recapture (CKMR) est un outil d'évaluation des stocks qui permet de déduire la taille totale de la population adulte sur la base de la parenté génétique. Elle a été appliquée avec succès à des espèces marines rares comme le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) et le thon rouge du Pacifique (*Thunnus orientalis*), mais n'a pas encore été testée sur des espèces plus communes. En tant que tremplin pour l'application du CKMR au germon du Pacifique Sud, le projet actuel évalue les problèmes potentiels de dégradation de l'ADN et les calibrages de vieillissement génétique qui informeront la future stratégie d'échantillonnage du germon par CKMR.

• Plastiques/POP (Polluants Organiques Persistants)

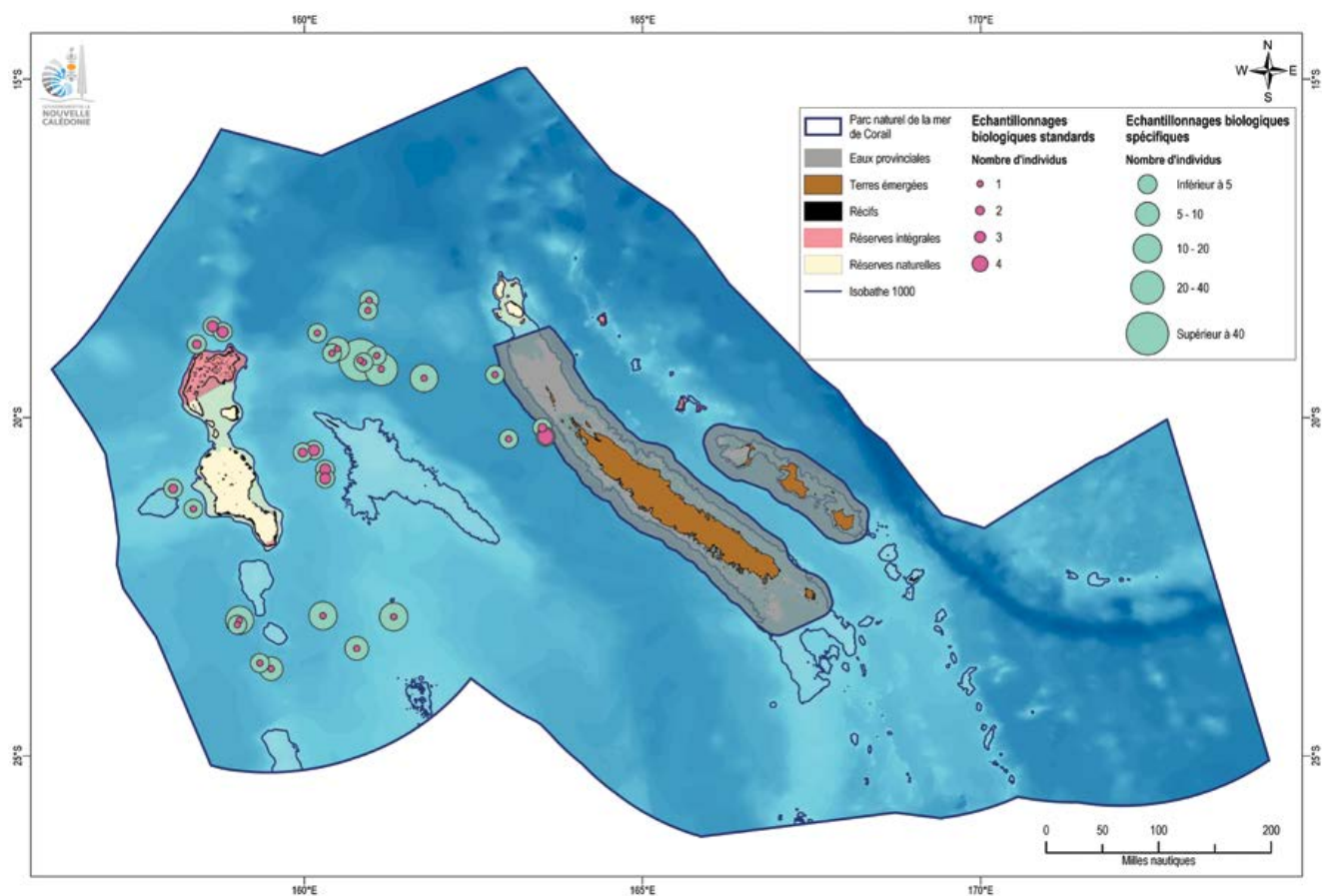
Acquisition de connaissances sur la bioaccumulation des POP et la présence de plastiques et d'additifs plastiques dans le thon du Pacifique. Le projet contribuera à évaluer l'impact de l'exposition humaine à ces contaminants par le biais des régimes alimentaires à base de produits de la mer. Les résultats permettront de combler le manque de données sur ce sujet et conduiront à une meilleure connaissance et gestion des ressources halieutiques.

• Mercure

Cartographier la concentration globale de mercure total dans le thon jaune et le thon obèse.

• Acides Gras

Fournir des connaissances sur la teneur en acides gras (par exemple, oméga 3) dans les thons et les espadons du Pacifique Sud, contribuant à établir les bénéfices/risques de la consommation de grands prédateurs marins, qui peuvent concentrer des quantités de mercure, en vue de recommandations sanitaires pour les populations concernées.



Réalisation : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche - Mars 2022

Figure 30 - Répartition de l'effort d'échantillonnage biologique

Thon blanc	Thon jaune	Thon obèse	Bonite	Marlin rayé	Marlin bleu	Marlin noir	Marlineau	Poisson lune	Procélaridées (Pétrels)	Total
159	11	3	10	5	6	2	1	1	2	200

Figure 31 - Bilan des espèces échantillonnées



04 VINGT ANS DE DONNÉES

Le programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie affiche aujourd'hui vingt années d'exercice se traduisant par la collecte, la bancarisation et le traitement de séries de données très détaillées sur l'activité de pêche hauturière calédonienne et la ressource halieutique.

En 2001, cet outil de gestion naît à l'initiative de la Communauté du Pacifique (CPS) pour contribuer à l'acquisition de données en vue d'améliorer la gestion des stocks hauturiers à l'échelle locale et régionale. L'équipe est alors composée d'un seul observateur, lequel deviendra au regard de ses vingt années de travail passionné au sein du programme, le plus expérimenté des observateurs de la pêche hauturière dans le Pacifique central et occidental.

Par la suite, le nombre d'observateurs a fluctué entre 2 et 6 personnes sur les vingt années d'activité et atteint 4 personnes à l'heure actuelle. Depuis 2015, c'est l'Adecap Technopole qui prend en charge le pilotage du programme pour le compte du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Charles CUEWAPURU Observateur des pêches depuis 2001

- Attestation option palangrier CIN A - GIEP
- Certification de contribution à la biobanque du thon (BBT) – CPS
- Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) – GIEP
- Certification observateur à la collecte de données de pêche aux standard PIRFO (Pacific Island Regional Fisheries Observer) – CPS/Programme « Observateurs des pêches » NC



« Observer avec votre cœur !

Nous parlons d'un équilibre fragile à maintenir, conditionné par nos efforts sur l'évolution des techniques de pêche, la consommation locale et la préservation de la ressource. Il est important d'avoir une vision éclairée sur la connaissance du milieu marin pour comprendre le sens de ses richesses, les valeurs culturelles, sociales, alimentaires et économiques qui en découlent.

Le métier d'observateur est un métier de passionnés de la mer. Les conditions météorologiques, l'éloignement, la promiscuité font partie des facteurs qu'un observateur doit savoir surmonter en mer. Le savoir-faire que j'ai acquis, notamment grâce à la collaboration avec la CPS, définit le profil complet des tâches à maîtriser : identification d'espèce, mesures biométriques, prélèvements biologiques, techniques de marquages de poissons.

Aujourd'hui je suis fier d'avoir contribué à fournir des données précises pour la gestion des stocks et le suivi des captures de la pêche hauturière locale et je remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au développement du Programme observateurs des pêches de Nouvelle-Calédonie. »

4.1 L'évolution de l'activité du programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie

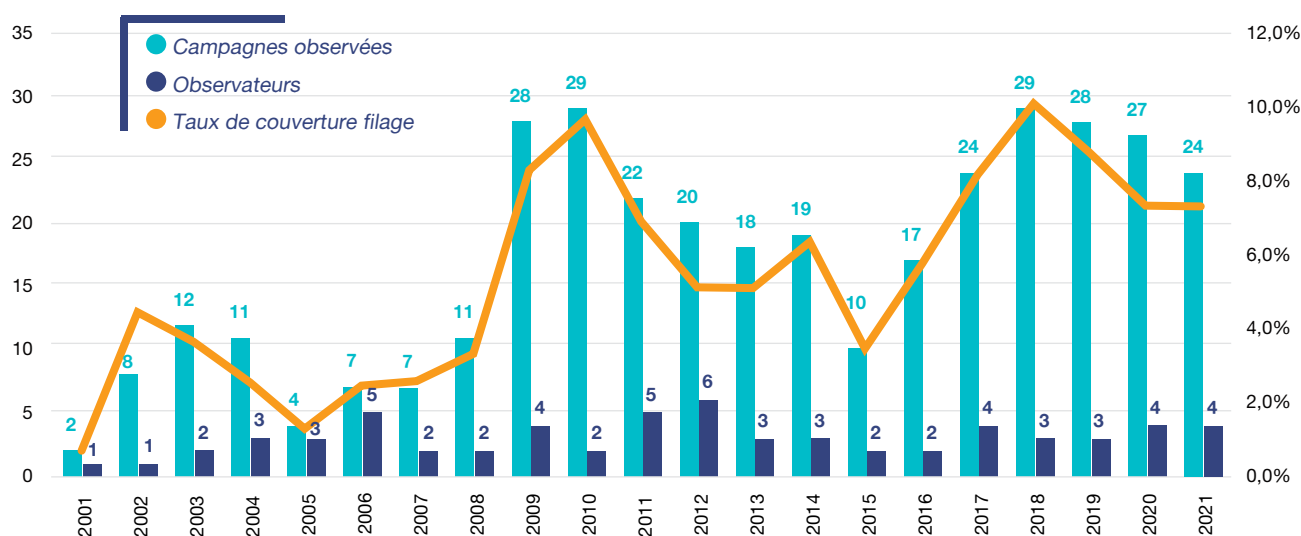


Figure 32 - Activité du programme « Observateurs des pêches »

En 20 ans, la tendance montre une nette augmentation du nombre de campagnes observées, et parallèlement, du taux de couverture (figure 32). On note également une relative stabilité du nombre d'observateurs (avec au moins une campagne dans l'année) dans l'équipe depuis 2017 contribuant à maintenir un effort d'observation d'un niveau élevé, entre 7 et 10%.

4.2 L'activité de pêche en quelques chiffres sur les vingt dernières années

4.2.1 Effort de pêche

En 20 ans, la pêche hauturière a vu la taille de sa flotte varier entre 16 et 28 navires actifs (en bleu foncé sur la figure 33). La tendance était décroissante entre 2003 et 2013. Elle est ensuite restée relativement stable autour des 18 navires jusqu'en 2021, en conséquence de l'application de la réglementation issue de la commission des ressources marines du 31 mars 2010 qui établit un contingent de 21 navires. Le nombre de campagnes réalisées par an (en orange) a également fortement varié autour d'une moyenne située proche des 350 campagnes, avec un minimum à 213 et un maximum à 487. On remarque que l'activité générale de la flotte a évolué vers une augmentation de la fréquence moyenne des campagnes réalisées par navire (ligne bleue). Cet accroissement de l'activité des navires a eu lieu sur la première décennie pendant la période de fort développement de la pêche hauturière calédonienne, passant de 9 campagnes par navire en 2002 à 19 en 2010 pour ensuite se stabiliser autour de cette

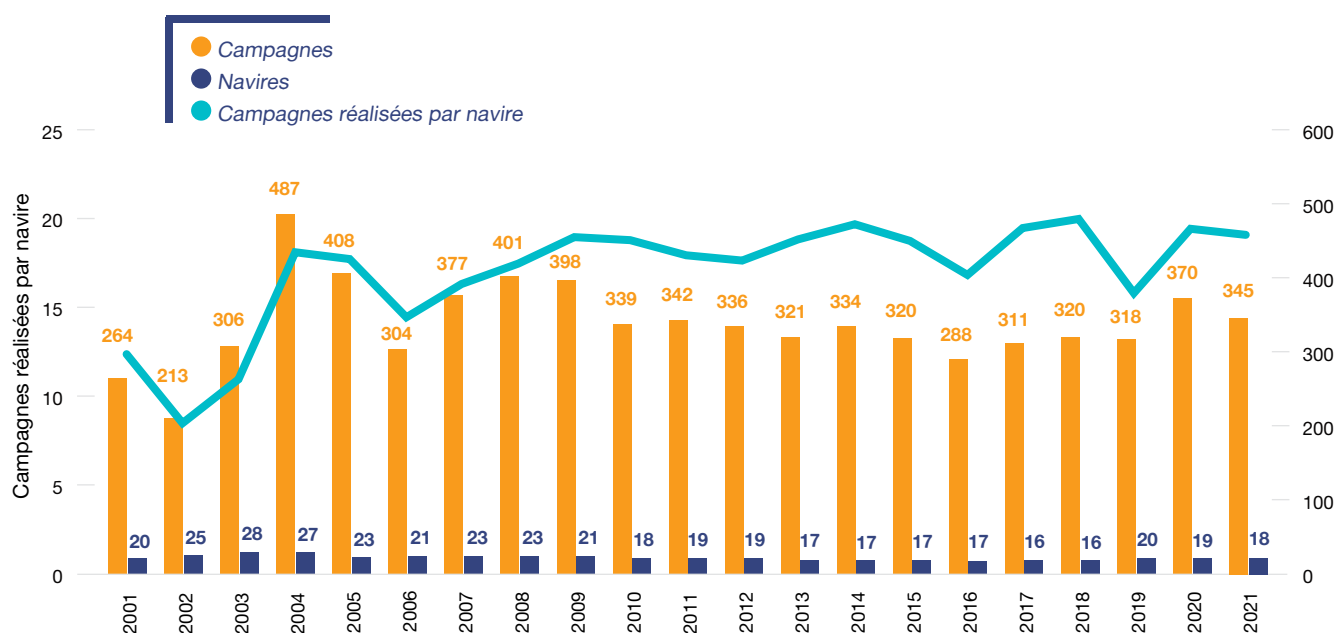


Figure 33 - Paramètres de l'effort de pêche

4.2.2 Évolution du ratio partie retenue/partie non retenue au sein des captures de la pêche palangrière

Les graphiques (figure 34), issus des données collectées par les observateurs, font figurer en nombre d'individus (gauche) et en tonnes (droite), le ratio des captures conservées pour la commercialisation (en bleu) et des captures rejetées en mer (en orange) de 2001 à 2021.

La pêche à la palangre dérivante horizontale telle qu'elle est pratiquée en Nouvelle-Calédonie destine en moyenne 83% en nombre d'individus et 87,5% en volume de son prélèvement à la commercialisation. Ce chiffre est équivalent à celui concernant l'ensemble des pêcheries exerçant la palangre horizontale ciblant le thon blanc dans la région du Pacifique ouest et central (WCPFC Convention Area), en moyenne sur les 5 dernières années (source : *ROPs' data - Hare 21 western central Pacific tuna fishery stock overview 2020*).

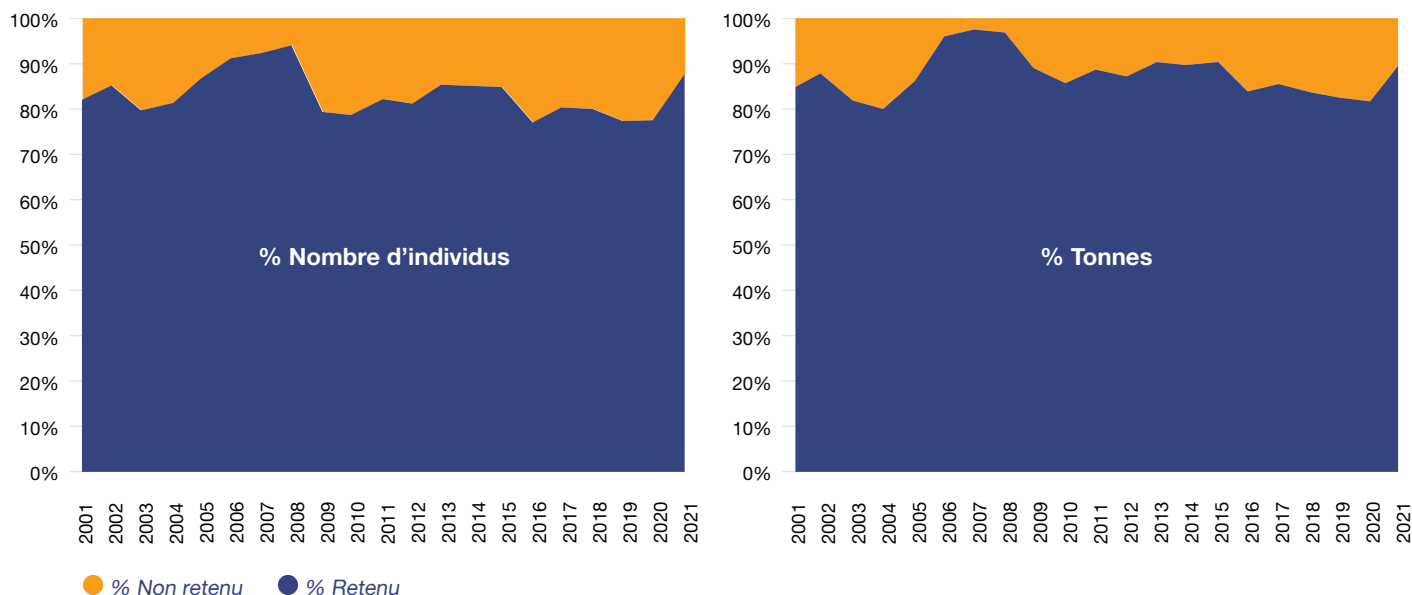


Figure 34 - Ratio partie retenue (bleu) / partie non retenue (orange) des captures de la pêche palangrière en Nouvelle-Calédonie en nombre d'individus (gauche) et en tonnes (droite)

4.2.3 Mesures biologiques des espèces capturées

L'ensemble des graphiques (figure 35) présente l'évolution de la taille moyenne des individus observés issus des captures de la palangre horizontale calédonienne. Il s'agit des principales espèces (exprimées en nombre d'individus) de la partie retenue et de la partie non retenue.

Bien qu'une analyse de l'évolution de la taille moyenne des captures ne soit pas un indicateur suffisant dans l'appréciation de l'état d'un stock, celui-ci permet néanmoins de caractériser une alerte lorsqu'une baisse soutenue est constatée. De ce point de vue, la stabilité des tendances relatives à l'ensemble des espèces observées, qu'elles soient conservées ou rejetées, est remarquable. On note même une tendance à la hausse de la taille moyenne des captures de poissons à rostre. Les fluctuations les plus importantes sont observées sur les individus dont le nombre de spécimens mesurés est peu important (cas des poissons à rostres) ou lorsque les prises sont rarement remontées à bord (cas des requins).

Fort de ses vingt années d'exercice, le programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie poursuit l'optimisation de son fonctionnement grâce à l'apprentissage des outils modernes de collecte de données. La collaboration avec la CPS est mise à profit par le déploiement de tablettes numériques auprès des capitaines et des observateurs. Ainsi, la collecte de données au format numérique permet aux observateurs de s'affranchir des carnets de bord papier depuis 2021.

En poursuivant l'objectif d'améliorer la collecte d'informations en vue de contribuer à une gestion plus fine de la ressource dans les eaux du parc naturel de la mer de Corail, le programme travaille également à l'augmentation de la couverture de l'activité de pêche hauturière, notamment par ses projets d'échantillonnages au débarquement et sa participation dans le développement de technologies avancées dans le domaine du e-reporting.

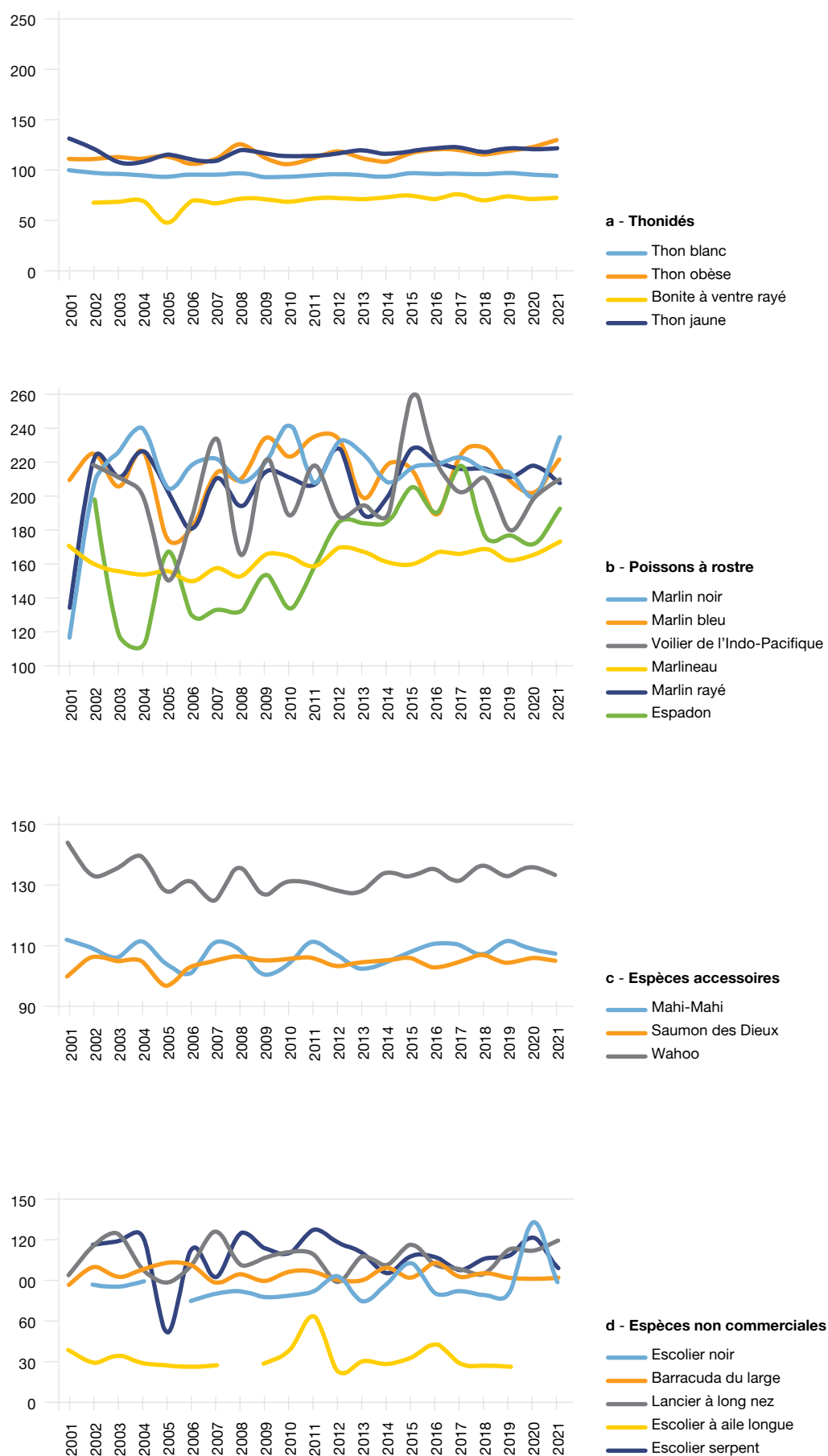


Figure 35
Taille moyenne
des espèces capturées
(par catégorie d'espèces)
par la pêche palangrière
de Nouvelle-Calédonie :
a. thonidés,
b : poissons à rostre,
c : espèces accessoires,
d : espèces non
commerciales,
e : raies et requins.

CONCLUSION

La formation « Observateurs des pêches » PIRFO (Pacific Island Regional Fisheries Observer) délivrée en 2020 a permis de recruter un nouvel observateur au sein de l'équipe. Celle-ci compte désormais trois observateurs et un coordinateur. Malgré les trois mois d'arrêt cumulé qu'a connu le programme en raison des restrictions sanitaires liées à la gestion de la pandémie, le rythme soutenu des embarquements lors des périodes d'activité (2,7 campagnes/mois en moyenne) a permis de maintenir une couverture d'un niveau similaire à celui de l'année passée, à savoir 7,3% des filages déclarés et 7,3% des hameçons déclarés. Ce taux reste au-dessus du seuil de 5% fixé par la commission des pêches du Pacifique occidental et central.

L'activité de pêche palangrière s'est poursuivie pendant la crise sanitaire. Au vu de l'impact de cette dernière sur le fonctionnement des programmes de collecte de données à l'échelle régionale, le programme « Observateur des pêches » de Nouvelle-Calédonie est un des rares à avoir poursuivi ses activités et à afficher une couverture d'un niveau élevé. À ce jour, la Nouvelle-Calédonie est le 5ème territoire avec le taux de couverture le plus élevé parmi les 23 pays et territoires du Pacifique qui figurent au rang des membres de la WCPFC.

A l'image de l'année précédente, la répartition temporelle des campagnes d'observation est la résultante des deux périodes d'inactivité de mars-avril et septembre-octobre compensée par des périodes d'activité plus soutenue lorsque la situation le permettait. La répartition spatiale de l'effort d'observation quant à elle, est globalement homogène sur l'espace maritime de la ZEE calédonienne.

L'analyse des données de captures souligne à nouveau que la pêche palangrière calédonienne a un impact négligeable sur les populations d'espèces emblématiques. Les captures accidentelles de raies Manta, oiseaux marins, tortues et mammifères marins représentent seulement 0,04% des prises observées (6 individus). Le nombre de requins pris à l'hameçon, relâchés vivants dans 91% des cas, apparaît corrélé à l'effort de pêche plutôt qu'à la zone de pêche.

L'année 2021 aura contribué à l'amélioration du confort de travail des observateurs. L'ensemble de l'équipe étant désormais formée à l'utilisation de l'application numérique OLLO. Le format papier a été progressivement abandonné, pour n'être désormais employé qu'en cas de dysfonctionnement du matériel informatique. L'équipe a en parallèle trouvé un rythme d'embarquement efficace (hors période de contraintes sanitaires) qu'il conviendra de consolider dans les années en 2022.



Parc Naturel
Mer de Corail
NOUVELLE-CALÉDONIE

SERVICE DU PARC NATUREL
DE LA MER DE CORAIL ET DE LA PÊCHE
BP M2 98 849 Nouméa cedex
www.mer-de-corail.gouv.nc



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE